

Impôt sur le revenu—Loi

● (1710)

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion défaite.

(La motion de M. de Jong est rejetée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat.

[Traduction]

M. Norman Warner (Stormont—Dundas): Je me réjouis, madame la Présidente, de prendre part au débat sur cette mesure législative très importante. Celle-ci s'inscrit dans le programme que le gouvernement poursuit depuis plus de deux ans. Au cours de la campagne électorale, il avait été question de relance économique, afin de raffermir l'économie du Canada pour tous les Canadiens.

● (1720)

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Je demande aux députés de permettre à la présidence d'entendre celui qui a la parole.

M. Warner: Merci, madame la Présidente. Comme il s'agit d'un débat très important, je suis très heureux que vous l'ayez signalé aux députés qui n'écoutaient pas. Le gouvernement a travaillé au renouveau économique dès son accession au pouvoir, il y a plus de deux ans. Ce projet de loi constitue une autre étape dans cette voie.

Le 8 novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a fait une déclaration intitulée: «Une nouvelle direction pour le Canada. Un programme de renouveau économique». Dans ce texte, il reprenait une bonne partie des propositions que nous avons débattues lors de la campagne électorale. Il nous a donné une orientation que nous continuons à suivre. Il faut que le gouvernement vienne à bout du déficit. Nous devons promouvoir des programmes qui accélèrent l'investissement dans les entreprises, de manière à créer des emplois. Nous devons accroître notre compétitivité à l'échelle internationale et faire en sorte que le gouvernement accentue l'efficacité de ses activités et oppose moins d'obstacles au secteur privé. Il faut apporter du changement de manière franche et équitable, et les modifications prévues dans le projet de loi viennent justement à la suite des consultations que nous avons tenues avec les chefs d'entreprise, les travailleurs et les particuliers. Ces changements reflètent bien ce que notre gouvernement a l'intention

de faire dans le cadre de son programme de croissance économique.

Le projet de loi C-23 contient les modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu annoncées dans le budget du 26 février 1986. Le projet de loi comprend aussi d'importants changements techniques, ajoutés à la motion des voies et des moyens avant son dépôt le 31 octobre. Notre gouvernement a promis de respecter le processus de consultation décrit dans ce projet de loi. Certains députés d'en face s'inquiétaient du temps que nous prenons à mettre en oeuvre plusieurs des mesures annoncées dans notre budget. La consultation est un processus valable et elle prend du temps.

Aujourd'hui, nous étudions les principes du projet de loi C-23 à la deuxième lecture. Ce projet de loi découle des priorités que notre gouvernement a décrites dans des exposés économiques antérieurs. Nous avons hâte de rétablir l'équilibre financier par un contrôle rigoureux et efficace des dépenses du gouvernement, une administration plus efficace, de meilleures méthodes de gestion et l'élimination des programmes qui ne sont plus utiles. L'amélioration du régime fiscal est une priorité. Les Canadiens tiennent à la réforme fiscale parce que notre régime fiscal actuel est beaucoup trop compliqué. Nous en sommes arrivés au point où nos experts les plus renommés ont de la difficulté à comprendre la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est si volumineuse et si difficile qu'une personne moyenne dont les affaires sont le moins complexes doit recourir à un expert en fiscalité et dans bien des cas dépenser beaucoup d'argent. Ce n'est pas ce que nous voulons.

Le projet de loi C-23 prévoit des réformes et des améliorations qui seront bien accueillies par beaucoup de gens. Il découle de notre objectif de simplifier notre régime fiscal et d'être plus justes envers tout le monde. Il favorise l'activité économique. Il soutient la justice sociale. Il assure une source de revenus stable pour financer les programmes justifiés du gouvernement.

Tous ces objectifs sont admirables et je suis certain que les députés conviendront qu'ils sont très importants et souhaitables. Les députés savent aussi que ces objectifs sont difficiles à réaliser. En essayant de les atteindre par ce projet de loi, nous devons aussi nous rappeler que nous voulons rationaliser le régime fiscal tout en continuant d'être justes et équitables; il faut donc absolument éliminer toutes les injustices créées par les législateurs précédents.